

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 19 Janvier 2016 à 20 h 30**

Date de la convocation : 13/01/2016

Date d'affichage : 13/01/2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	21	22

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 13/01/2016.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René – M. JONINON Pierre – M. BOIGNE Alain – M. BOULOGNE Jérôme – M. GALICHET Éric — Mme TRIOMPHE Christine- Mme GOUPY Janine – Mme DURON Josette – M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile – Mme OLIVIER Irène – M. LAMURE Christophe – M. JACQUET Jacky – M. YENIL Etienne – M. THOMAS André – Mme CHABANNE Christelle – M. BERTRAND Jérémy

Mme TISSOT Françoise est excusée

Mme BOULIN Nicole a donné pouvoir à M. JONINON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOULOGNE Jérôme

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03/12/2015*

Madame CHABANNE Christelle insiste sur la remarque de Monsieur Pierre JONINON sur le projet d'extension du groupe scolaire sous la précédente mandature. Elle souhaite que son intervention apparaisse en rappelant qu'un projet avait été conçu par un architecte.

Après avoir accepté cet ajout, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>
-------------------	---	--------------------	-------------------------------------	----------------	---	--

09/12/2015	Me Charlotte GUILLAUBEY 36 route de Saint Germain Laval 42510 NERVIEUX	ZI58 et ZI59	16992	DARPHEUILLE	MARCINIAK	NON
26/01/2015	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B630	594	M. et Mme COURTINET Jean	M. MAROTTE Jean	NON

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

A. CONVENTIONS

1. Convention avec le lycée de Néronde pour l'aménagement de l'entrée sud de la commune

Dans le but d'améliorer le cadre de vie communal et particulièrement l'aspect visuel de l'entrée sud de la commune, la municipalité de Balbigny, envisage l'extension de l'aménagement paysager de l'ancien chemin de la Pelle.

Afin de valoriser l'activité du Lycée Professionnel de Néronde et permettre à ses élèves de participer concrètement à une opération d'aménagement urbain, une convention visant à permettre l'étude et la réalisation de cet aménagement par ses élèves, est souhaitée par l'équipe municipale. L'aspect de la réalisation devra rappeler l'environnement local, le patrimoine, ou/et les différentes activités locales

Lors du conseil municipal du 04/05/2015, une première convention avait été adoptée avec le lycée de Néronde.

Une nouvelle convention est soumise au conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir délibéré, la convention avec le lycée de Néronde pour l'aménagement de l'entrée sud de la commune est adoptée à l'unanimité.

2. Avenant au contrat Enfance-Jeunesse

- Vu la délibération du 15/12/2014 relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017.
- Entendu Monsieur le Maire qui présente la proposition d'avenant pour la prise en compte des formations BAFA programmées dans les Communes et du poste de coordination enfance jeunesse à l'échelle communautaire à compter de janvier 2015.

Le Conseil Municipal de Balbigny, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014 – 2017 dont proposition ci-annexée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse 2014 – 2017 avec la CAF.

3. Convention de prestations avec le Centre de Gestion (CDG) sur le volet « hygiène et sécurité »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « **information et conseil en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier de missions « **d'inspection hygiène et sécurité** » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « **d'assistance individualisée en prévention** » planifiées à leur demande dont les tarifs sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Il est proposé aux membres du *conseil municipal* de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le *Maire* à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de *Monsieur le Maire*, après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'adhérer aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42,
- d'autoriser *Monsieur le Maire* à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

4. Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement, pour une durée de cinq ans, une solution de dématérialisation des marchés publics, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics de la Loire proposé par le Département de la Loire.

- de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'adhésion

- autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire

B. CONSEIL MUNICIPAL

5. Fixation du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2014.06.30.01 du conseil municipal de Balbigny en date du 30/06/2014 fixant à six le nombre d'adjoints,

Vu la démission d'Alain BOIGNE de son poste d'adjoint au 31/12/2015 et l'acceptation de sa démission par Monsieur le Sous-préfet de Roanne au 28/12/2015,

Vu la demande d'Alain BOIGNE de rester conseiller municipal,

Le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre d'adjoints au sein de la municipalité,

Monsieur le Maire propose de diminuer le nombre d'adjoints de 6 à 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à 19 voix pour et 3 abstentions, la fixation du nombre d'adjoints à 5.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Alain BOIGNE pour son implication et son engagement dans sa fonction d'adjoint à la sécurité.

6. Election de deux conseillers délégués « Affaires Sociales » et « Environnement »

Monsieur le Maire propose la création de deux postes de conseillers municipaux délégués « Affaires Sociales » et « Environnement » suite à la réduction du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Conseiller Municipal délégué en charge des affaires sociales

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame DURON Josette pour assurer cette charge.

Monsieur le Maire propose de mettre aux voix.

Le scrutin est à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à, 18 voix pour, 1 abstention, 1 blanc et 2 contre, Josette DURON comme conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Conseiller Municipal délégué en charge de l'environnement

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur LAMURE Christophe pour assurer cette charge.

Monsieur le Maire propose de mettre aux voix.

Le scrutin est à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à 18 voix pour, 1 abstention, 2 blancs et 1 contre Christophe LAMURE comme conseiller municipal délégué à l'environnement.

7. Tableau des indemnités des élus

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la modification du nombre d'adjoints et de conseillers délégués, il convient de modifier les indemnités des élus dont l'enveloppe est revue à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 21 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE les indemnités des adjoints et des conseillers délégués réparties de la façon suivante :
- Monsieur le Maire : Taux choisi 35 % - Montant brut mensuel : 1330.51 €
- Adjoint(e)s : Mmes et Mrs DUFOUR Françoise – GARNIER Michèle – PADET René – JONINON Pierre : Taux choisi 10.91 % - Montant : 414.74 €
- Mme LYONNET Joëlle : Taux choisi : 13.41 % - Montant brut mensuel : 509.77 €
- Conseillers délégués : Mrs et Mmes BOULOGNE Jérôme – TRIOMPHE Christine – GALICHET Éric – LAMURE Christophe et Madame DURON Josette
- Taux choisi 3.00% -Montant brut mensuel : 114.04 €

8. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice

Le point est reporté à un conseil municipal ultérieur. Après une rencontre avec l'avocat de la commune pour la toiture de la crèche, la voie amiable va précéder une éventuelle suite devant les tribunaux.

C. FINANCES

9. Devis démolition de la maison Chabanne

Suite à l'achat de la Maison Chabanne par acte notarié du 28/12/2015, Monsieur le Maire propose de réaménager le parvis de l'Eglise en démolissant cette bâtisse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de démolition de la maison Chabanne auprès de la société BALMONT

10. Subvention à la MJC de Bussières pour le fonctionnement du centre de loisirs à Balbigny

Suite à l'arrêt de la gestion du centre de loisirs par l'association AFR, la commune va contractualiser avec la MJC de Bussières pour créer une structure commune permettant le maintien du centre de loisirs. Une subvention est donc proposée à la MJC de Bussières.

Le montant de la subvention s'élève à 3 949 € (+ 500 € si besoin).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention de 3 949 € à la MJC de Bussières (plus 500€ sous conditions) pour le fonctionnement du centre de loisirs à Balbigny. Les crédits seront inscrits au BP 2016 à l'article 6574.

Modification de la délibération n°156-2015-12-03 sur le projet d'acquisition de deux parcelles de terrain dans le cadre du projet de nouvelle ressource en eau potable

Le prix d'achat n'est pas de « 2.20 € le m² indemnités comprises » mais « 2.50 € le m² indemnités comprises ».

Rappel : Le projet consiste à acquérir cette parcelle en vue d'instaurer le périmètre de protection du nouveau forage d'alimentation en eau potable de Chassagny et la station de traitement. (terrain Mr DEUX Henri).

D. QUESTIONS DIVERSES

- Venue du Sous-préfet : Il a confirmé que les permis de construire sur la commune seront débloqués à la fin des travaux de la station d'épuration et suite à la validation du PADD soit au cours du dernier trimestre 2016. Les élus ont interpellé le Sous-préfet de Roanne sur les sujets économiques, sociaux et financiers de la collectivité.
- Conseil des sages : 12 membres composent désormais cette instance. Les sages vont travailler sur l'aménagement des Bords de Loire, la sécurisation des voies et le fleurissement (entre autres)
- Prochaine réunion de la commission « vie associative fêtes et cérémonies » le 28/01/2016 à 19h
- Raccordement à l'égout de quatre maisons à la Goutte Rouge : les travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune
- Première réunion du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : elle a eu lieu le samedi 09/01
- Zéro Phytosanitaire : réunion prévue le 10/02/2016
- Fin de la phase diagnostic pour l'EAGB / PLU / RLP. Un registre est mis à disposition en Mairie pour le PLU et RLP et des informations sont disponibles sur le blog et le site internet.
- EAGB : réunion le 12/02/2016
- PLU : réunion le 09/02/2016
- RLP : réunion le 26/02/2016 à 9h30 avec les personnes publiques associées et à 20h réunion publique à la salle Concillon
- Commission Fleurissement et Environnement : le 04/02/2016 à 20h15
- Commission Environnement : le 11/02/2016 à 20h15
- Commission Marchés d'été : le 15/02/2016
- Commission Economie : elle sera prévue fin février
- Réunion Investissement et Matériels : le 20/01/2016
- Réunion Publique Station d'Épuration : le 07/03/2016 à 20h (salle Concillon)
- Evènement interculturel prévu le 02/04/2016 : reporté à une date ultérieure
- Comédie de St Etienne : il reste des places disponibles en Mairie pour le spectacle du 12/03 à 17h à St Etienne

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h20.

Le Maire,

Gilles DUPIN